Le comité n'a pas soumis de recommandations vraiment importantes quant aux modifications à apporter à la politique commerciale touchant les produits agricoles. Et les modifications qu'il a proposées n'ont guère de chances d'être acceptées par les cultivateurs américains.

Autrement dit, il s'est abstenu de se prononcer sur le point essentiel, qui est le programme de soutien des prix à un niveau élevé. Le rapport est muet là-dessus. On a dit: "Le soutien des prix est indispensable au maintien de notre régime." On ne s'est pas élevé contre la formule des neuf dixièmes de la parité. On s'est contenté de préconiser l'abrogation de l'article 104 de la loi de la défense, article permettant l'établissement de contingents et de restrictions à l'égard des produits laitiers, pour ne mentionner que ceux-là. Aux termes de cette loi, l'importation de certains produits est absolument interdite. On pourrait utiliser aux mêmes fins l'article 22 de l'Agricultural Adjustment Act. Le gouvernement tente actuellement de persuader le Congrès de l'opportunité d'abolir l'article 104 de la loi de la défense, afin qu'on ne puisse plus l'invoquer pour restreindre l'importation de produits alimentaires.

D'autre part, il demande à la commission du tarif de lui soumettre un rapport circonstancié sur tous les produits agricoles dont l'importation est actuellement restreinte. L'article 22 de l'Agricultural Adjustment Act,—la loi aux trois "A",—sert à contrôler les importations et à appuyer le programme de contrôle des prix. On peut l'invoquer pour restreindre les importations jusqu'à concurrence de la moitié du chiffre d'une période antérieure, mais on peut se réclamer de l'article 104 de la loi de la défense pour interdire la moindre importation. Le gouvernement actuel s'efforce, je crois, d'amener les cultivateurs américains à renoncer à certaines mesures restrictives fort poussées. Cependant, il faut le répéter, l'entreprise se révèle extrêmement difficile, étant donné que le président Eisenhower s'est, comme on le sait, rendu dans l'Ouest au cours de la campagne électorale pour y promettre aux cultivateurs que les républicains leur seraient aussi favorables que les démocrates, c'est-à-dire qu'ils maintiendraient, pendant deux ans, le prix des produits agricoles aux neuf dixièmes de la parité. (Dans le cas de certains produits, dont le beurre, le soutien des prix peut aller des trois quarts aux neuf dixièmes de la parité.) Il est maintenant difficile de revenir peu à peu sur les promesses faites au cours de la campagne électorale.

La production mondiale, la consommation mondiale et le commerce international des produits agricoles constituent probablement un des facteurs économiques qui influent le plus sur l'économie internationale. Vu le peu de souplesse de la production agricole dans le monde et étant donné qu'elle varie selon les conditions climatiques, le prix des produits agricoles est peu stable.

Dans le domaine agricole, les modifications ne peuvent s'effectuer du jour au lendemain. Nous savons, par exemple, que le cultivateur canadien ne peut facilement modifier ses programmes; lorsqu'il a commencé à cultiver un produit, il se livre à cette culture pendant longtemps, quel que soit le prix du produit. Il en va de même sur le plan international. Même en période de crise, on ne renonce pas à la production de certaines denrées agricoles; la production manque donc de souplesse, ce qui se reflète profondément sur les prix.